



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le lundi 21 février 2022 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Jean-Michel VORGER

Excusés : Joris BORTOLUZZI ; Roxane MENGOLI ; Viviane REY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Erika PIANI.

Le compte rendu du 6 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes :

• V3AD - VTT Valmorel et Vallées d'Aigueblanche Développement	12 500,00 €
• Association Nos Petits Etoiles	1 000,00 €
• Comice Agricole de la Vallée de Tarentaise	200,00 €
• TANAMO – Tarentaise Natation Le Morel	200,00 €

2 – DEMANDE DE SUBVENTION PROJET FOURNITURE, INSTALLATION ET ASSISTANCE D'UN SYSTEME VIDEO PROTECTION – FIPD 2022 – REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Devant la recrudescence des actes de délinquance, vols, et dégradations, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la volonté communale de se doter d'un système de vidéo-protection urbaine afin de répondre à un besoin général de sécurité des habitants et séjournants. Il s'agit de vidéo protection et non de vidéosurveillance ; le dispositif concourt à dissuader et à visualiser a posteriori les actes de vandalisme ou de délinquance, il n'y a pas de surveillance en temps réel.

Le projet consiste en l'installation de 15 caméras sur 11 sites de la Commune – 14 à Valmorel et 1 à La Charmette.

Le flux de données transite essentiellement par le réseau de fibre optique de la station et en partie par un réseau hertzien.

Le projet répond à un objectif de sûreté : la Commune souhaite sécuriser les lieux exposés aux phénomènes de délinquance, accroître la dissuasion et identifier les auteurs d'infractions.

Il s'agit d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants et séjournants en réduisant nettement les atteintes aux biens (vols, dégradations...), les infractions liées aux stupéfiants et d'identifier toute personne soupçonnée d'avoir participé à des faits qui concourent au sentiment général d'insécurité. Ce dispositif participera à la réappropriation de l'espace public dans la tranquillité et la quiétude ; la vidéo protection offre un mode de preuve important et favorisant l'action de la Justice.

Le choix de la Commune se porte sur un système ouvert, efficace, ergonomique, simple d'usage et évolutif, permettant dans les années à venir la possibilité d'ajouter des caméras supplémentaires.

Il respectera les libertés individuelles et la vie privée des personnes dans le cadre légal et déontologique, notamment en masquant les parties privatives.

Un contrat d'assistance d'une durée initiale de un an, renouvelable, sera aussi signé afin que le prestataire s'engage dans la durée à livrer un système en parfait état de fonctionnement et à réaliser l'assistance, les réparations et la maintenance nécessaires sur la durée d'exploitation.

Le montant prévisionnel des travaux à engager s'élève à : 144 670.00 euros HT soit 173 604.00 euros TTC.

Ces travaux seront inscrits au budget d'investissement de 2022 et réalisés en une seule tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Solliciter pour cette opération, un soutien financier de la Préfecture de la Savoie dans le cadre de l'appel à projets FIPD 2022 – Vidéo protection de voie publique – pour un montant souhaité de 57 868.00 euros ;
- Solliciter pour cette opération, un soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son intervention pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins – pour un montant souhaité de 57 868.00 euros ;

3 - DEMANDE DE SUBVENTION PROJET AMENAGEMENT D'UN PARKING DE 117 PLACES A VALMOREL AFFECTE AU SKI JOURNEE - APPEL A PROJET STATIONS MOYENNES - DEPARTEMENT SAVOIE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le handicap que représente le déficit de stationnements à VALMOREL. La difficulté à stationner en station est régulièrement rapportée dans les avis des séjournants et elle porte une bonne part de leur insatisfaction. Ce déficit de places de parking se répercute jusque dans les villages qui deviennent, en période de pointe, le siège du stationnement. Outre le fait que cette situation complique le parcours-client, elle fait clairement obstacle à l'accueil du ski-journée qui serait une opportunité pour Valmorel de diversifier sa clientèle.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal un projet de parking public pour 117 places en entrée de station ; Il est destiné à accueillir essentiellement le ski-journée en hiver. Ce parking public sera desservi par les navettes gratuites cadencées Valmobus afin d'assurer son usage dans le prolongement du parcours-client.

Ce projet est en parfaite cohérence avec l'aménagement futur du secteur « Lanchettes » avec un nouveau départ-ski ramené au droit de la Voie Départementale n°95. Cette nouvelle desserte du Domaine Skiable viendra désengorger les départs-ski existants de la station.

Ce projet rejoint le dossier de signalétique déjà porté par la CCVA visant l'amélioration du parcours client en station moyenne. En effet, la création d'un parking en entrée de station retiendra plus bas les flux de circulation du ski-journée, surtout le samedi alors que les abords des hébergements sont saturés.

La collectivité souhaite voir aboutir ce nouveau parking public dès 2022. En effet, des aménagements prévisionnels risquent de compliquer la situation et le stationnement en station pour plusieurs années.

Il est aussi à noter l'importance de cet investissement pour la période estivale qui s'articule autour de grands événements. En effet, situé à l'entrée de la station, il accueillera les véhicules et aménagements déployés lors des grandes manifestations d'été (courses cyclistes, Ewax festival, trails...). La fréquentation estivale rend désormais difficile le déploiement de ces installations hors gabarit en station intra-muros.

Le montant prévisionnel des travaux à engager s'élève à : 204 8900.00 euros HT soit 245 868.00 euros TTC.

Ces travaux seront inscrits au budget d'investissement de 2022 et réalisés en une seule tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Solliciter pour cette opération, un soutien financier du Département de la Savoie au titre de l'Appel à Projets Stations Moyennes – pour un montant souhaité de 61 467.00 euros soit 30% du montant hors taxes estimé ;

FONCIER

4 - SERVITUDES DE PASSAGE, D'ANCRAGES ET D'APPUI ENTRE LA COPROPRIETE "LES SUITES D'ANITEA" ET LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal un échange foncier en cours de finalisation entre La Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche et la copropriété « Les Suites d'Anitéa – 4**** ». Il rappelle que la vente initiale qui apportait l'assiette foncière de l'opération comportait diverses servitudes ; Elles avaient pour objet le maintien des libres circulations du public vers « La Rue du Bourg », vers le quartier « La Forêt », vers la piste de luge, le maintien de droits de passage à véhicule, ainsi que l'accès des secours. Le maintien des circulations inter-quartiers était un enjeu fort pour un projet au cœur de Valmorel, qui privilégie les déplacements doux. Cet échange sans soulte conduit à des divisions de parcelles existantes, grevées de servitudes, et à la création de nouveaux numéros. Il importe donc que les nouvelles parcelles créées portent les mêmes enjeux liés à la libre circulation. C'est aussi l'opportunité pour la Commune de Les Avanchers-Valmorel d'intervenir à l'acte et d'y relater des servitudes d'ancrage et d'appui pour les filets de protection de la piste de luge ou l'éclairage public de ces circulations.

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal le plan de ces servitudes et donne lecture de l'acte à signer ; annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à intervenir à l'échange relaté ci-avant et signer l'acte authentique par devant Maître Delphine GARREL notaire à SALINS-FONTAINE.
- Préciser que les servitudes relatées à l'acte ne feront pas l'objet de contreparties.



PERSONNEL

5 - MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS - CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est de plus en plus compliqué de recruter du personnel saisonnier, de plus le personnel permanent est contraint de prendre la plupart de ses congés et heures de récupération en intersaison, ce qui entraîne des difficultés pour la préparation des saisons d'hiver et d'été.

Le conseil municipal décide de créer 1 emploi d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022.

6 - COUT HORAIRE PERSONNEL 2022

Le conseil municipal fixe le taux horaire au 1er janvier 2022 des agents mis à disposition de la CCVA, communes ou particuliers dans le cadre de prestations de services.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

7 - PLAN DE GESTION AMENAGEMENT FORET COMMUNALE 2020/2039

Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2020 -2039 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Ce projet, présenté à l'ensemble des élus en décembre 2021, comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 653,89 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après, en avoir délibéré, approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé

8 - ETAT D'ASSIETTE COUPES AFFOUAGERES 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTÉ** la proposition de martelage pour délivrance coupes affouagères 2022 présentée par l'ONF :

- Parcelles diverses pour un volume de 60 m³ environ.

Délivrance des bois sur pied

Pour la délivrance sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme **GARANTS** de la bonne exploitation des bois pour une durée de trois ans, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Messieurs Joris BORTOLUZZI - Daniel FOURNIER – Jean-Christophe GROGNIET et Noël RELIER

Le conseil municipal entend:

Jean-Michel VORGER : Il est régulièrement porté à la connaissance de la collectivité la difficulté de s'établir en habitation principale sur le territoire de Les Avanchers-Valmorel ; la collectivité s'attache donc à porter à connaissance toute opportunité afin de répondre favorablement à ces demandes.

Afin de permettre aux habitants souhaitant résider dans la Commune de se loger à des prix accessibles dans un contexte immobilier tendu, la collectivité a décidé mettre en vente un terrain à bâtir, situé au Chef lieu - Chemin du Marteley, d'une contenance cadastrale totale de 464 m², desservi par la voirie et les réseaux publics, pour la construction d'une habitation en résidence principale exclusivement.

Pour obtenir le détail et les conditions de la vente : s'adresser en mairie. Une date limite de réception des offres est fixée au 01 septembre 2022.

Francis MERMIN : Les travaux de réaménagement de la salle des fêtes sont en cours de finition. La réception des travaux est prévue fin mars.

La séance est levée à 21h45